

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES REUNI LE 16 septembre 2021

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Corchète, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Sébastien Malaprade, Virginie N'Dah-Sekou, Roberto Poma, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Martine Gail

Collège représentant extérieur : Aude Portalier, Frédéric Henry

Collège « étudiants » : Océane Layec, Juline Clémenceau, Marie Sebin, Duncan Nollet, Alison Queru, Jonas Ego, Anne Nguyen.

Parmi les membres invités étaient présents : Eric Athenot, Denis Bousch, Jean-Marie Chevalier, Séverine Grelois, Nicolas Lecadet, Baptiste Lavat, Alejandro Roman Antequera.

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Bellance, Karine Bergès.

Anne-Lise Humain Lamoure rappelle qu'afin d'assurer un déroulement plus efficient des conseils, le conseil restreint sera placé avant le conseil plénier.

1. Approbations des PV des séances précédentes

Après lecture des procurations,

le procès-verbal du 2 juin 2021 est adopté à l'unanimité, celui du 8 juillet 2021 est adopté à la majorité moins deux abstentions.

2. Actualités

Elections du conseil d'UFR

Les mandats de l'ensemble des collèges du Conseil seront à renouveler à partir du 8 février 2022. Après échange, le conseil s'accorde pour organiser les élections le 10 février 2022.

Prochains conseils et calendrier

Les prochains conseils pléniers se tiendront le 18 novembre 2021, le 27 janvier, le 24 février (installation du nouveau conseil), le 19 mai et le 7 juillet 2022. Ces conseils seront systématiquement précédés d'un conseil restreint. Deux conseils restreints se tiendront les 30 septembre 2021 et 10 mars 2022.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que la phase locale des avancements de grade pour les enseignants se fera désormais à l'automne, le Ministère souhaitant pérenniser le calendrier décalé en 2020 en raison de la pandémie.

Une commission recherche se tiendra le 7 octobre 2021.

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, les vœux de l'UFR se tiendront le 18 janvier 2022, la journée recherche le 13 janvier, la Journée Portes Ouvertes (JPO) le 5 février.

Le SCUIO-BAIP propose une « soirée master » le 16 mars. Après échange, le Conseil s'accorde pour ne pas coupler les Mastériales à cette journée et à les organiser en amont de l'événement, à une date proche de ce qui se faisait habituellement.

Les L de la nuit se tiendront le 21 avril 2022, la journée pédagogique se tiendra en juin.

Structure administrative

Karine Bellance indique que Sonia Ladjimi sur concours a rejoint l'UFR en tant que gestionnaire de scolarité en remplacement de Marie-Laure Artesi. Roberta Conte-Ronach rejoindra à nouveau l'UFR le 1^{er} octobre en tant que gestionnaire pédagogique au secrétariat des L1 et LANSAD.

Makamousou Traore ne souhaite plus assurer les fonctions de responsable des secrétariats en raison de l'absence de retour de la Direction des Ressources Humaines sur son contrat.

Anne-Lise Humain-Lamoure déplore que les premiers contrats d'ATER et de lecteurs n'aient été reçus que mi septembre, alors que ceux-ci démarraient au 1^{er} septembre. En cas de difficulté, elle peut signer des attestations d'emploi. Elle précise qu'il y a eu beaucoup de démissions ou de refus. Plusieurs départements cherchent encore des vacataires. Tout cela complique beaucoup la rentrée.

Un membre du Conseil demande s'il serait possible d'anticiper la campagne d'ATER. Anne-Lise Humain-Lamoure répond que cette question a été posée au CODIR. Il a été répondu que la DRH est toujours exsangue, ce qui explique la persistance des problèmes dans les délais de traitement.

3. Vote des statuts de l'UFR

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle les différentes phases de l'élaboration des statuts.

Une première phase a été initiée en janvier 2021 avec la DAJG afin de réaliser une première mise en conformité des statuts au regard du Code de l'éducation, des réglementations votées au sein de l'établissement et de votes antérieurs du Conseil de gestion.

En seconde phase, deux commissions des statuts de l'UFR, les 8 mars et 18 avril, ont passé en revue et éventuellement modifié l'ensemble des articles. Des navettes ont été organisées avec la DAJG afin d'assurer une relecture juridique des textes et de répondre aux questions. Le projet de statuts issu de ces commissions a été voté à l'unanimité par la Commission des statuts de l'établissement le 2 septembre dernier. Après le vote de ce Conseil, les statuts seront présentés au Conseil d'administration de l'établissement en octobre pour une adoption définitive.

Jean-Marc Leblanc présente succinctement les principales modifications : certains articles, comme l'article 2, sont là pour donner des précisions et du contexte, par exemple sur les missions de l'UFR ; l'article 9 modifié prévoit la composition du Conseil avec une meilleure représentation des BIATSS (3 sièges au lieu de 2 ce qui suppose que les personnalités extérieures passent de 6 à 7 sièges) et réaffirme la participation aux Conseils des directions de département et de laboratoires en tant qu'invités permanents. Les règles de majorités sont simplifiées notamment dans l'article 26. Des précisions ont été apportées à l'article 8 concernant l'élection des directions de département : le mandat demeure de 2 ans, mais n'est renouvelable que 2 fois. Sont éligibles et donc électeurs les enseignants et enseignants-chercheurs permanents rattachés au département. L'article 4 précise le rôle des commissions et la désignation de leurs membres. L'article 33 précise également spécifiquement les membres de la commission recherche.

Guillaume Marche pose la question de la participation à l'élection des directions de départements des enseignants non-permanents. Il est répondu que dans certains départements ces derniers sont plus nombreux que les titulaires et que leur recrutement dépend des titulaires - leurs votes pourraient être considérés comme manquant d'indépendance.

Nicolas Le Cadet pointe une incohérence sur le nombre de membres élus dans l'article 9 : 26 membres au lieu de 27. Anne-Lise Humain-Lamoure le remercie de cette lecture attentive.

Graciela Villanueva trouve problématique qu'il puisse ne pas y avoir de représentant de doctorants à la commission de la recherche (ce serait le cas s'il n'y avait pas de doctorants élus au conseil de l'UFR). Donna Kesselman rappelle que la commission d'évaluation de la commission de la recherche à l'UPEC intègre des membres qui ne sont pas des élus aux conseils. Il serait possible, de manière analogue, d'intégrer des doctorants de chaque laboratoire dans la commission recherche du conseil de notre UFR. Guillaume Marche propose que s'il n'y a pas de doctorant ou de mastérent élu au conseil, on trouve un moyen d'avoir des représentants des doctorants (en intégrant, par exemple, des représentants des doctorants élus des conseils des laboratoires).

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que la commission de la recherche est, comme toutes les autres commissions, une émanation du conseil d'UFR. Ce point a été abordé spécifiquement avec la DAJG qui a préconisé cette formulation.

Juline Clémenceau rappelle que les élus étudiants représentent l'ensemble des étudiants, du L1 au doctorat.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que le fait de nommer des représentants parmi les doctorants non-élus contrevient à la liberté des étudiants de choisir leurs élus.

Karine Bergès invite les étudiants à intégrer des doctorants dans leurs listes.

Après échanges sur l'article 22, Anne-Lise Humain-Lamoure propose aux membres du Conseil d'y ajouter : « En cas de vacance, il est procédé dans les meilleurs délais à un renouvellement partiel, de préférence après des élections partielles, selon les dispositions précisées dans l'article 13 ». Elle propose également de revoir certaines ponctuations et certaines erreurs de typographie.

Les statuts sont adoptés à la majorité des deux tiers (20 voix « pour », 0 « contre », 3 « abstentions »).

4. Votes concernant la rentrée 2021

Situation sanitaire

Certains éléments ont été envoyés la veille de ce conseil par le CHSCT : des documents seront envoyés aux directions de départements et de laboratoires par la suite.

Le taux de primo-vaccination des 18-25 ans pour les deux départements du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne est proche de 85%. Le CHSCT a donc supprimé la jauge de 50% en amphithéâtre, mais a rappelé le strict respect des capacités d'accueil des salles : si ces dernières sont atteintes, il est recommandé de passer à une alternance en demi-effectifs semaine A/ B - la répartition des étudiants se faisant sur la base du numéro (pair ou impair) de leur carte étudiante.

Les enseignements qui supposent un « brassage » inter promotions (LANSAD, Bloc 2, TICE, parcours communication) auront également lieu en salle. Les gestes barrières et notamment le port du masque restent plus que jamais nécessaires.

Le CROUS a rouvert ses portes. Concernant les moments de convivialité, une aération des salles la plus large est recommandée ainsi que le respect de demi-jauges.

L'établissement considère que l'on est revenu à une situation de droit à partir du 1^{er} septembre 2021 : les demandes de télétravail sont encadrées par une circulaire et un circuit normalisé qui a été transmis aux personnels administratifs avant l'été. Les enseignants et enseignants-chercheurs sont considérés comme des travailleurs nomades et, à ce titre, n'ont pas accès à ce dispositif. En revanche, tous les personnels peuvent prétendre aux dispositifs d'autorisation spéciale d'absence, notamment pour celles et ceux qui ont des enfants impactés par le COVID (fermeture de classe, etc.). Les jours de carence pour les personnes positives sont toujours abolis.

Des dispositions sont prises pour les entrants internationaux, avec des différences de traitement selon les pays d'origine, le statut vacciné/non vacciné et le type de vaccin utilisé.

Dans le cas d'un test positif, l'isolement reste la règle. Dans le cas où une personne est désignée « cas contact », l'isolement n'est nécessaire que si la personne n'est pas vaccinée. Si 3 cas positifs apparaissent concomitamment dans une même promotion, les personnes à risque, c'est-à-dire les personnes non-vaccinées, restent à distance. Il est à noter que nous ne pouvons demander aux étudiants leur statut vaccinal.

Après échanges avec les directions de départements, il a été décidé que l'organisation de cours en modalité (distanciel/présentiel) relèverait du libre choix de chaque enseignant.

La session exceptionnelle d'examen reste en vigueur pour les étudiants qui peuvent prouver qu'ils étaient dans l'impossibilité de composer du fait de la COVID.

Les signalements doivent suivre le circuit suivant :

- Personnel : contacter Valérie Porral en envoyant un mail à sec.direction@u-pec.fr
- Etudiants : contacter le SSU

100 créneaux par jour sont réservés au centre de vaccination de Créteil, situé près du centre commercial Créteil Soleil. Le SSU s'est engagé à trouver au cas par cas, si un.e étudiant.e en fait la demande, un créneau près d'un campus délocalisé ou près de son logement.

La tente de test antigénique sera supprimée, mais des autotests peuvent être distribués sur demande, ou effectués sur réservation préalable au SSU et sous supervision des personnels de santé afin d'être intégrés au pass sanitaire.

Ce pass peut être demandé lors de sorties (transport longue distance, lieux culturels comme les théâtres ou les cinémas). Or, le passe ne peut être demandé aux étudiants pour suivre leurs enseignements. Il faut donc être attentif à ce point pour les sorties.

Le pass sanitaire est en revanche requis lors d'activités organisées par l'université ne relevant pas de la formation et accueillant « significativement des extérieurs » notamment les manifestations scientifiques. Dans le cadre de ces dernières, il est proposé de demander aux participants de compléter un formulaire en ligne par lequel ils s'engagent sur l'honneur pouvoir présenter un pass. L'administrateur du formulaire sera habilité par arrêté du Président.

Les missions enseignantes à l'étranger doivent être autorisées par la Présidence. Les retours montrent qu'il n'y a guère de difficulté pour une destination en Europe à ce jour.

Des mesures de CO₂ ont été réalisées par le CHSCT dans les amphithéâtres. Des prises de mesure peuvent également être faites dans les autres salles sur demande, les demandes sont à adresser à sec-direction-llsh@u-pec.fr (préciser salle et créneaux horaire). Néanmoins, le CHSCT indique que l'ouverture régulière des fenêtres, couplée au port du masque, est suffisante.

Une question est posée concernant l'achat de capteur CO₂ ou de système de ventilation. Il est répondu que ces achats ne peuvent être du ressort de l'UFR.

Point sur les effectifs

Anne-Lise Humain-Lamoure dresse un état succinct : légèrement moins d'étudiants inscrits en L1, mais davantage en L2 et L3, et en Master (effet *babyboom* de l'an 2000). En conséquence, le besoin de grandes salles s'est accru alors que les bâtiments disposent surtout de petites et moyennes salles. Des solutions sont envisagées, y compris en dehors de l'université, mais des difficultés de placement ou d'adéquation effectifs/salle restent à prévoir. Elle demande en conséquence aux élus et invités d'avertir les collègues de cette situation.

Vote des maquettes

Jean-Marc Leblanc présente les maquettes, disponibles sur l'espace partagé, qui sont soumises aux votes.

Les maquettes de licence LAS, qui reprennent une organisation similaire aux parcours communication, ont dû être remaniées suite aux modifications de la Faculté de Santé. L'option « santé » en L2 sera créditée de 9 ECTS, ce qui implique de prendre en charge 3 ECTS. Il est proposé de créer un cours « Cultures antiques et santé » largement financé par l'apport du poste de MCF créé en Lettres-santé.

Roberto Poma indique les résultats de l'an dernier : une dizaine d'étudiants ont été admis en filière médicale ce qui constitue un beau résultat. Il précise également qu'à partir de l'an prochain l'ensemble des notes entreront en compte pour le classement final, et non plus uniquement les notes de l'option santé. Cette modification vient conforter l'esprit de la réforme des LAS.

Après lecture des nouvelles procurations, ***les maquettes de 2^e année de LAS (Lettres, philosophie, géographie) sont votées à l'unanimité.***

Maquettes MEEF

Ces maquettes ont déjà été votées par l'INSPE. Il s'agit de confirmer des maquettes dans lesquelles l'UFR intervient. Elles sont le fruit d'un travail mené entre les responsables de parcours de l'UFR et ceux de l'INSPE, mais sans cadrage préalable ce qui a posé quelques soucis.

Des membres du Conseil rappellent que la rentrée s'est faite avec beaucoup de difficulté. L'INSPE ne l'avait pas préparée administrativement et l'UFR n'avait pas accès aux listes des étudiants. Une réunion est prévue le 21 septembre prochain sur ce point.

Le Conseil échange sur l'opportunité de voter les maquettes des 5 parcours de second degré. Après échange, ***le Conseil ne souhaite pas voter ces maquettes dans la mesure où il n'a pas pu examiner et amender ces maquettes avant envoi au ministère.***

Maquettes EUR FRAPP

Le SPOF a fait un retour très tardif sur les maquettes de l'EUR votées en conseil au mois de juin et sur des points à préciser. En conséquence, elles n'ont pu être votées par la CFVU de septembre. Les modalités de contrôle des connaissances restent donc à examiner et voter à la prochaine CFVU.

5. Questions diverses

Guillaume Marche souhaite connaître la situation des LANSAD italien.

Il est répondu qu'un collègue est en arrêt maladie depuis plus d'un an et que deux collègues ont renoncé à la responsabilité du LANSAD et l'ont annoncé très tardivement. Après consultation du département LEA qui compte beaucoup d'inscrits en LANSAD italien, tous les étudiants qui avaient pris italien l'an dernier ont pu continuer cette année.

Guillaume Marche indique que des signes avant-coureurs étaient visibles plus tôt que le 10 juillet et que des solutions avaient été proposées.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique qu'effectivement, des propositions ont été prises en compte, mais qu'elles ne pouvaient pas concerner que le LANSAD italien (transformation de TD en CM, changement des maquettes, volume horaire, etc.). Il a été proposé d'en discuter lors de la réunion du 10 juillet pour trouver des solutions, en vain.

Séverine Grélois indique que des réunions avaient été proposées, mais que les enseignants n'ont pas donné suite.

Un travail de fond sera mené cette année, avec plus d'anticipation qu'un travail dans l'urgence en juin.

Guillaume Marche s'interroge sur la situation RH de l'italien, avec uniquement deux enseignants qui assuraient l'an dernier avec un renfort contractuel la totalité des cours de LANSAD, très demandés.

Anne-Lise Humain-Lamoure confirme cette situation en ajoutant le renfort de vacataires et indique que l'emploi contractuel n'a pas pu être reconduit (les marges budgétaires qui l'avaient permis se sont éteintes avec le recrutement d'un titulaire en campagne synchronisée). Néanmoins, le taux d'encadrement en LANSAD italien reste bien plus confortable que pour d'autres langues, notamment parmi les langues romanes (LANSAD Espagnol ou LLCER espagnol).

Salle des Doctorants

Yolaine Parisot souhaite avoir des précisions sur les modalités d'ouverture de la salle des doctorants.

Karine Bergès indique que deux interlocuteurs ont été nommés (un de chaque laboratoire). 2 clés leur ont été remises, et les doctorants géreront les clés eux-mêmes, à leur demande, afin d'éviter de dépendre des horaires d'ouverture des secrétariats pédagogiques. Plus de clés sont prévues, mais leur reproduction dépend du service sécurité. Ce dernier a déjà été relancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.